

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 juin 2026

Nombre de Conseillers En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 4 Présents : 23 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-six, le quinze juin à dix-neuf heures Le Conseil Municipal de la Commune de MARCHIENNES s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire de la Commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins 5 jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
Date de la convocation 29/05/2026 Date d'affichage 29/05/2026	ETAIENT PRESENTS : Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI, Régis NOTOT, Eric RENARD, Antoine HALLUIN, Fabrice HOURIEZ, Jean-Claude LEYNAERT, Eloi LEMAIRE, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Cathy NOTOT-GOS, Catherine KOPEC, Frédérique FERREIRA, Sylvie ROUSSELLE, Mélanie DELANNOIS, Dominique LUPINO, Gwendoline GARCIA, Pascale LECLEIRE. ETAIENT ABSENTS : 0 ONT DONNÉ PROCURATION : 4 Pascal ROUSSEAU à Claude MERLY, Sandrine SPARTY à Laurent MARTINEZ, Agathe MASTROMONACO à Antoine HALLUIN, Christine MASSET à Pascale LECLEIRE Formant la majorité des membres en exercice SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n° 2026/57/CM/ND

Objet : *Création de 7 emplois non permanents pour faire face à un accroissement d'activité au service EAJ*

Préambule

Les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit-mois consécutifs.

Les besoins recensés dans le cadre du service enfance jeunesse nécessitent de procéder, à un recrutement occasionnel, dans les conditions suivantes :

Le recrutement d'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique est destiné à faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour les périodes suivantes :

- Douze mois allant du 04 septembre 2026 au 03 septembre 2027 inclus pour 21h/semaine
- Douze mois allant du 04 septembre 2026 au 03 septembre 2027 inclus pour 31h/semaine
- Douze mois allant du 09 juillet 2026 au 08 juillet 2027 inclus pour 21h/semaine

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer les postes correspondants.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1° ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances – Administration Générale - RH en date du 29 mai 2026 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service Enseignement-Animation-Jeunesse :

- Un emploi non permanent à temps non complet (21h00) sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois à compter du 9 juillet 2026,
- Un emploi non permanent à temps non complet (31h00) sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois à compter du 4 septembre 2026,
- Cinq emplois non permanents à temps non complet (21h00) seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois à compter du 4 septembre 2026.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut du premier échelon du grade de recrutement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser la Ville de Marchiennes à créer sept emplois non permanents à temps non complet au grade d'adjoint technique, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service E.A.J.

Article 2 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2026.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Vote du Conseil Municipal : **Unanimité** ☒ **Majorité** ☐
Pour : 27 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

La secrétaire de séance,
Adjointe à l'environnement
Carole HURIAU



Le président de séance,
Le Maire,
Claude MERLY

